

- soit ordinaires, et les consultations publiques et gratuites, avec distribution de médicamens ;
- » B.) Répandre dans le peuple des idées justes sur la maladie syphilitique et le traitement qu'elle réclame.
  - » C.) Sévir contre les charlatans, et plutôt encore les décréditer en faisant connaître leurs menées.
  - » D.) Augmenter la surveillance sur les filles publiques, et multiplier les visites afin de séquestrer au plutôt celles qui sont malades ;
  - » E.) Encourager l'emploi des moyens préservatifs, en éclairant le public sur leur mode d'action ;
  - » F.) Enfin, adopter la méthode de traitement qui abrège le plus la durée des symptômes locaux, primitifs, qui sont essentiellement contagieux. » Bruxelles, le 29 octobre 1835. Docteur SEUTIN, rapporteur ; J.-R. MARINUS, D. M. ; VIALLE-PONTY, D. M.

## CHAPITRE XXVI.

*Conclusions thérapeutiques, ou résumé succinct des règles de traitement et des questions qu'il faut adresser aux malades.*

Ille solus morbum curavit qui ejus causas cognovit, noscere enim causam morbi est noscere arcanum.

HALLER.

### ARTICLE PREMIER.

I. La blennorrhagie peut être guérie dans quelques cas, surtout lorsqu'elle est bénigne, par la diète, le repos, les bains, les boissons délayantes et quelquefois les évacuations sanguines.

II. Lorsque l'urétrite a été long-temps douloureuse, qu'elle a donné lieu à la cordée, à un écoulement de sang, à l'orchite, elle peut déterminer les accidens généraux de la syphilis, dont elle réclame le traitement.

Les moyens qui conviennent dans ce cas sont les mêmes que ceux indiqués pour la gonorrhée simple, et, en outre, les frictions faites avec la flanelle sur tout le corps, l'usage des sudorifiques unis aux calmans, et des purgations légères réitérées lorsqu'il n'y a pas de contre-indication.

III. Les injections ne doivent jamais être employées pendant la période inflammatoire de la blennorrhagie.

IV. Le traitement abortif de la gonorrhée par le copahu ou le poivre cubèbe ne doit être tenté que chez les individus

robustes, peu irritables, et lorsqu'il n'existe aucun indice d'irritation intestinale. Il faudra, dans tous les cas, prescrire un traitement interne pendant quelques semaines pour prévenir toute infection générale.

V. Lorsque, dans la gonorrhée simple, l'écoulement n'a pas cédé aux anti-phlogistiques, on peut avoir recours aux injections toniques, légèrement astringentes, ou agir par révulsion sur le tube intestinal au moyen des mixtures de copahu ou de poivre cubèbe ; lorsqu'il y a des signes d'irritation des voies digestives, on doit, dans ce cas, donner de préférence le copahu en lavemens, ou passer à l'emploi des dépuratifs.

VI. Les chancres vénériens primitifs peuvent disparaître par un traitement local ; mais alors on a à redouter les accidens consécutifs auxquels la syphilis peut donner lieu ; il n'est pas prudent de les traiter de cette manière.

VII. Lorsque les ulcères vénériens sont indolens et restent stationnaires, malgré le traitement rationnel intérieur, ils ont besoin d'être ranimés.

Les lotions alcooliques, l'eau de chaux, les savonules de potasse caustique, le nitrate d'argent, l'onguent styrax, sont les principaux moyens qui conviennent à leurs pansements.

VIII. Lorsque les ulcères sont douloureux, rongeurs, serpigneux, la saignée, les sangsues, les émolliens, les lotions et les onguens fortement opiacés, sont les moyens extérieurs les plus convenables.

La sévérité du régime, les sudorifiques concentrés, les purgations légères répétées, tous les excitans propres à produire une révulsion sur le tube intestinal, peuvent convenir, étant employés à propos, sauf le mercure qu'on doit exclure rigoureusement.

IX. Quand on présume que les ulcères sont l'effet du mercure, qu'ils soient douloureux ou indolens, on doit rejeter toute préparation mercurielle, insister sur le traitement local, qui doit varier selon le caractère de l'état morbide, et prescrire les sudorifiques, les sédatifs et les minoratifs.

X. Aucune préparation mercurielle, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ne convient lorsque la maladie vénérienne a déjà été traitée par le mercure.

XI. Les principes que je viens d'établir, relativement aux ulcères vénériens en général, sont également applicables aux syphilides, aux pustules et aux excroissances des organes génitaux, et à tous les symptômes secondaires de la syphilis constitutionnelle.

XII. Lorsque, après un traitement général de trente à quarante jours, les excroissances vénériennes ne se sont pas dissipées, on doit en faire l'excision.

XIII. L'orchite et les bubons peuvent se dissiper par l'usage des saignées générales et locales, des cataplasmes, du régime et du repos, mais leur disparition peut donner lieu à d'autres symptômes consécutifs de la syphilis, si on se borne à les traiter localement, ce qu'on ne doit jamais faire.

XIV. Tous les symptômes vénériens, moins peut-être la gonorrhée bénigne, réclament l'usage d'un traitement général.

XV. J'appelle traitement général toute médication intérieure combinée, selon les circonstances, avec l'usage des remèdes externes, de manière à faire cesser l'état morbide.

XVI. Toute médication générale doit tendre à combattre la sur-action vitale qui est propre aux maladies fébriles ou inflammatoires, ou à déterminer une réaction générale, sagement graduée, dans les affections qui, comme la plupart des maladies vénériennes chroniques, exigent l'usage des remèdes excitans.

XVII. L'excitation générale peut être diversement provoquée, soit au moyen des médicamens qu'on emploie, soit en raison du système thérapeutique.

XVIII. On a remarqué que les remèdes anti-vénériens les plus efficaces sont excitans, ce qui est vrai et peut s'expliquer par les modifications qu'ils impriment à l'organisme, sans avoir besoin d'admettre que la maladie tienne à un état de faiblesse organique.

XIX. L'excitation, concentrée sur le tube digestif par le traitement anti-vénérien, modifie graduellement et guérit l'état morbide local, par suite de la révulsion qui s'opère sur la membrane muqueuse intestinale; c'est ce qu'on peut appeler une médication dérivative ou contre-stimulante.

XX. Lorsque l'action thérapeutique est dirigée plus spécialement vers le système cutané, au moyen des bains, des frictions, des sudorifiques étendus et pris en abondance, combinés avec des purgations légères, l'organisme subit un mouvement d'ensemble qui favorise la dépuration générale, ce qui constitue le meilleur système de traitement, qu'on peut appeler méthode dépurative.

XXI. Le traitement général des affections vénériennes primitives et secondaires doit durer ordinairement de trente à cinquante jours; ce délai est nécessaire aux modifications que doit subir l'état morbide pour parvenir à la guérison, afin de coordonner l'action des médicamens de manière à ne pas occasionner d'irritation intestinale.

XXII. Lorsque la syphilis est invétérée, le traitement doit durer un temps indéterminé, et qui est toujours plus ou moins long, en raison de la détérioration que la constitution du malade a pu subir, parce que le retour à la santé ne peut s'opérer que par une succession de mouvemens organiques conservateurs, provoqués par l'action des médicamens, et

dont le terme dépend nécessairement des dispositions de la maladie et du malade à se modifier par le traitement.

XXIII. Parmi les substances les plus propres à modifier les divers états morbides qui constituent la vérole, le gayac, la salsepareille, l'opium et les purgatifs, tiennent le premier rang, et ils conviennent également contre les accidens secondaires et consécutifs, sauf à déterminer convenablement les moyens auxiliaires qui peuvent en favoriser l'efficacité.

XXIV. L'action thérapeutique des médicamens anti-vénériens doit être dirigée plus généralement vers le système cutané et les voies urinaires; néanmoins lorsque les systèmes séreux, fibreux et osseux sont le siège des accidens vénériens, et qu'ils occasionnent ou non de vives souffrances, la révulsion sur le tube intestinal me semble préférable. On peut, dans cette vue, faire usage des décoctions et des sirops concentrés de salsepareille ou de gayac, dont on seconde les effets par les saignées, les calmans et les évacuations alvines, lorsque l'état du malade le permet.

XXV. La cachexie et le marasme vénériens, qui caractérisent l'état le plus avancé de la syphilis constitutionnelle, et qui fort souvent sont le résultat des progrès de la maladie, aggravée ou altérée par le mercure, ne présentent que des indications relatives, qui exigent toute la sagacité du médecin, et qui, pour être convenablement remplies, réclament moins l'usage d'une médication active que la direction sage-ment ménagée du régime diététique, combinée avec les autres ressources que peut offrir l'hygiène.

XXVI. La syphilis, étant une maladie qui peut avoir les conséquences les plus funestes, doit être classée par les tribunaux, parmi les *sévices et injures graves*, prévues par le Code et motiver la séparation des époux.

XXVII. Les soins de propreté, les corps gras, les lotions,

les injections alcalines, les condoms sont les seuls moyens préservatifs avoués par la raison et l'expérience.

## ARTICLE II.

**Tableau des questions qu'il peut être nécessaire au médecin d'adresser à ses malades, afin de bien préciser la nature de leurs maladies et de les traiter avec tout le succès qu'on peut attendre des ressources de l'art. Le même Tableau peut servir aux personnes qui consultent par correspondance, chacun devant répondre seulement aux questions qui le concernent.**

*Sur les pères et mères du malade.* — Vivent-ils ? quel est leur âge ? leur constitution et l'état de leur santé ?  
A quel âge sont-ils morts ? et de quelle maladie ?

*Sur le malade avant sa maladie.* — Quelle est sa profession, son tempérament, ses habitudes, l'état de ses forces ?

S'il a des enfans, sont-ils délicats, bien constitués, ou malades, et quelle est la nature de leurs maladies ?

*Sur les organes des sens.* — Comment la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le tact, exercent-ils leurs fonctions ?

*Sur l'état de la tête.* — Quelle est l'expression du visage ? quel est l'état des facultés intellectuelles ? le malade est-il sujet à des étourdissemens, des maux de tête ?

*Sur l'état de la bouche.* — Les lèvres, les gencives, les dents sont-elles saines ? la langue est-elle sèche ou humide ? l'haleine est-elle fétide ? survient-il des salivations ? ont-elles lieu avant le repas seulement ou à des heures indéterminées ?

*Sur l'état de la poitrine.* — La respiration est-elle fa-

cile ou pénible ? y a-t-il eu antérieurement crachement de sang ? s'il y a de la toux, est-elle sèche ou suivie d'expectoration, et, dans ce dernier cas, quelle est la nature des crachats ? S'il existe de la douleur, en indiquer le point d'une manière précise. Le malade peut-il se tenir couché sur les deux côtés ? les battemens du cœur sont-ils habituellement forts ? augmentent-ils après un faible exercice ? survient-il des palpitations en montant un escalier ou par suite de la moindre impression de l'âme ? le malade est-il sujet à des faiblesses ou à des syncopes ?

*Le médecin qui aurait à faire l'histoire d'une maladie d'un des organes contenus dans la poitrine, ne saurait se dispenser d'indiquer les signes que peuvent faire connaître la percussion et l'auscultation, moyens dont le premier a été mis en usage et recommandé par Avenbruger, et dont le second, imaginé par Laennec, sont indispensables pour bien établir le diagnostic des viscères pectoraux.*

*Le stéthoscope, et même dans beaucoup de cas l'usage simple de l'oreille, peuvent servir au médecin exercé à fournir son jugement sur la maladie dont il cherche à déterminer le caractère. Mais ces moyens d'investigation ne sont pas à la portée des malades ; de sorte que toutes les fois qu'il s'agirait de consulter pour une maladie des poumons ou du cœur, il serait nécessaire de faire rédiger un mémoire à consulter par le médecin du pays dans lequel on a mis sa confiance.*

*Sur l'état de l'abdomen.* — Le malade ressent-il de la douleur dans le bas-ventre ? est-elle ou non sensible au toucher ? quel en est le siège ? est-ce le creux de l'estomac, l'ombilic, la région inférieure, ou les parties latérales (*hypocondres*) ? Quel est l'état de l'appétit et de la soif ? y a-t-il des éructations, des nausées, des vomissemens ? le malade

est-il sujet aux affections vermineuses ? les digestions se font-elles bien ou mal ? les déjections sont-elles naturelles ; le malade est-il au contraire sujet à la diarrhée, à la constipation, aux flatuosités (*bruits d'intestins*), aux vents ? les urines sont-elles libres, rares ou abondantes ? sont-elles naturelles, rouges ou incolores ? forment-elles un dépôt, et quelle est la nature de la matière déposée ? le ventre est-il déprimé, dur, tendu, ou météorisé ?

*Sur les organes sexuels.*—Quelles ont été ou quelles sont les maladies de ces organes ? S'il s'agissait d'une affection contagieuse, sous quelle forme s'est-elle manifestée ? A combien de temps remonte l'époque de la contagion ? Quel traitement a-t-on mis en usage ? le malade a-t-il salivé ? les accidens ont-ils disparu après le traitement ? en est-il survenu de nouveaux ?

*Chez les femmes.*—Sont-elles bien réglées ? ont-elles eu des enfans ? les ont-elles allaités ? sont-elles sujettes aux fleurs blanches ? en avaient-elles avant d'être mères ? sont-elles survenues depuis ? est-ce avant ou après l'accouchement ?

*Sur l'état de la peau.*—Quelle est la teinte ordinaire de la peau ? est-elle rugueuse, sèche, douce, fraîche ou brûlante ? La transpiration légère ou copieuse est-elle odorante ? Le malade a-t-il eu des maladies éruptives ? En est-il encore atteint ?

Les affections cutanées étant souvent dues au virus syphilitique, il est bien important de déterminer si elles sont survenues à la suite de la contagion vénérienne et combien de temps après. Il est essentiel aussi de faire connaître la marche qu'elles suivent et sur quelles parties du corps elles siègent.

Les personnes qui auraient eu à une époque plus ou moins éloignée un écoulement ou un chancre vénérien, et qui con-

sultent sur une maladie quelconque, doivent s'attacher à répondre avec le plus d'exactitude possible aux questions posées dans ce tableau sur les affections des organes sexuels et sur celles de la peau, afin que le médecin puisse juger la part que peut avoir le vice vénérien dans la maladie qui est le sujet de la consultation.

La plupart des jeunes gens sont infectés de syphilis depuis l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans ; cela provient de leur inexpérience. Notre mauvais système d'éducation exige qu'on ne parle jamais devant eux des dangers de la prostitution, et ils succombent aux manœuvres de dangereuses prostituées qu'ils auraient fui comme une peste vivante, si les parens avaient soin d'éclairer leur esprit ; tandis qu'on se borne généralement à les effrayer par des tableaux fantastiques dont la réalité ne se trouve nulle part, et alors les jeunes gens oublient les préceptes et tous les conseils de leur famille parce qu'on ne s'est pas adressé à leur raison.

C'est donc comme appendice indispensable au chapitre de la prophylaxie que je vais donner une notice sur la prostitution, et je suis convaincu que la lecture de ce travail sera plus profitable à la jeunesse que de longs chapitres de morale.